



Droit international privé

Par **belmondo**, le **05/03/2016** à **14:42**

quelle est la nature de la déclaration de nationalité française souscrite sur le fondement de l'article 21-13 du code civil par une personne née en Algérie avant l'indépendance? est une réintégration ou bien une conservation de nationalité?

Sachant que l'alinéa 2 de l'article 21-13 du code civil prévoit une certaine rétroactivité comme la déclaration récongnitive prévue par l'ordonnance du 21 juillet 1962 est également rétroactive. la réintégration n'a pas d'effet rétroactif,elle ne joue que pour l'avenir. Merci

Par **miyako**, le **14/03/2016** à **14:20**

Bonjour,

Il y a me semble t il une disposition particulière à ce sujet dans les accords d'Evian .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Sory**, le **17/06/2016** à **12:25**

Je suis le testamentaire légal de mon neveux qui travaillait en France ,j'ai demandé le solde de tout compte à son employeur et celui ci me répond de suivre une procédure d'exequu'r et la créance est faible et réelle décédé en mai 2012 est ce normal et la de prescription au prud'homme n'est pas expirée? Merci de repondre.